



Délibération n° 2020-02-29-10
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Syndical du 29 février 2020

Objet : Adhésion des membres à la compétence IRVE

Rapporteur : Bernard VEISSIERE

Date de convocation :
20 février 2020

Nombre de délégués :

En exercice : 142
Présents : 74
Pouvoir : 8
Votants : 82

Pour : 77
Contre : 1
Blanc : 2
Nul : 0

L'an deux-mille-vingt, le vingt-neuf février. à dix-heures trente minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Studio 120 à Cournon d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Bernard VEISSIERE, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

Gilles MAS – Daniel GORCE – Michel NORE – Frédéric POYET-Sébastien BOROWSKI – Jean-Louis HOSTALIER – Jean-Michel VARGAS – Bernard VEISSIERE – Cédric SIMON – Jean-Pierre SAUVANT – Emmanuel PINTE – René BOURBON – Gérard LAFONTAINE – Jean-Pierre CHASSANG – Alain HAUTIER – Denis FOURNIAT – Pascal CAILLET – Josette CHAPUZET – Michel BOYER – Sébastien GOUTTEBEL – Annie TALLARD – Gérard CHANSARD – Serge BRIOT – Noël MESTRE – Jean-Claude SAUVAT – Alain GUILHEN – Antonio MARQUES – Jean-Pierre PEYRIN – Gérard ROUX – Eric BRUGIERE – Jacky BOUKHALFA – Philippe DUDYSK – Marcel BARGEON – Daniel QUENIN – René HERAUT – Marc-Antoine DEVERNOIX – Claude LAURENCON – Richard VEGA – Max CLERMONT – Gérard HILAIRE – Laurent BEGON – Jean-Paul CHANAL – Anthony LEROY – Jean-Paul POUZADOUX – André GAUTHIER – René GUELON – Marc DELPOSEN – Stéphane DUBOS – Pierre METZGER – Marie-Christine BELOUIN – Florent BERNARD – Monique BONNET – Marie-Claude CAMINADA – Francis CHATELLIN – Alain CLUZEL – Jean-Pierre FASSIER – Daniel FERRAGU – Françoise GATTO – Henri JAVION (à partir du point 1) – Claudine KHATCHADOURIAN TECER – Chantal LAVAL – Jean-Yves MANIEL – Roch MENES – Françoise NOUHEN – Bruno PONTRUCHER – Christine TORRESAN LACROIX – Bernard VILLEBRUN – René VINZIO

Suppléants ayant pouvoir :

Michel PAQUET – André DALMAS – Suzanne MACHANEK – Christian GUENOLE – Jean-Luc GUILLOT – Evelyne BRUN – Jean-Marc MIGUET



Pouvoirs :

Alain PAULET à Antonio MARQUES – Christian FERRET à Marcel BARGEON – Pascal DECOTTE à Jean-Pierre FASSIER – Christian MELIS à Bernard VEISSIERE – Jocelyne CHALUS à Monique BONNET – André FERRI à Chantal LAVAL – Michel PROSLIER à Françoise GATTO – Jean-Louis HOSTALIER à Sébastien BOROWSKI (à partir du point 8)

Vu l'article L. 2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 5.1 des statuts du SIEG du Puy-de-Dôme en vigueur approuvé par arrêté préfectoral le 17 août 2018 ;

Vu les délibérations du 20 janvier 2018 et du 8 décembre 2018 du SIEG du Puy-de-Dôme réuni en Comité Syndical, portant conditions administratives, techniques et financières du transfert de compétence en Infrastructures de Charge pour les Véhicules Électriques ;

Vu la délibération du 6 avril 2019 du SIEG du Puy-de-Dôme actant le transfert de compétence des collectivités lui ayant fait la demande à cette date ;

Vu les délibérations prises par chaque commune membre aux dates détaillées dans le tableau ci-après d'une part et d'autre part, transmise au SIEG depuis la délibération du 19 décembre 2019 :

n° INSEE	Commune / EPCI à FP	Schéma Solstice /SIEG63	DATE DE DELIBERATION	DATE DE PRISE D'EFFET	RAPIDE	NORMAL
	Clermont-Auvergne Métropole	Oui	20/12/2019	01/01/2020	1	35
	Riom Limagne et Volcans	Oui	16/12/2019	01/01/2020		6
055	Bromont-Lamothe	Oui	03/12/2019	01/01/2020		1
116	Combronde	Oui	11/12/2019	01/01/2020	1	1
130	La Crouzille	Non	13/12/2019	01/01/2020		
370	Saint-Julien-Puy-Lavèze	Oui	09/12/2019	01/01/2020	1	1
430	Thiers	Oui	16/12/2019	01/01/2020	1	3

Figure 1 : état des nouvelles demandes de transfert de compétence IRVE



Il est proposé au Comité Syndical d'acter le transfert de la compétence Infrastructures de Charge pour les Véhicules Électriques des communes et EPCI à FP suivants à la date de prise d'effet mentionnée ci-dessous

Au 01/01/2020 : Clermont-Auvergne Métropole, Riom Limagne et Volcans ; Thiers ; Saint-Julien-Puy-Lavèze ; La Crouzille ; Combronde & Bromont Lamothe

Le conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide

- D'approuver l'adhésion des communes citées ci-dessus

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bernard VEISSIERE




Publié et certifié exécutoire par Monsieur Bernard VEISSIERE, Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 02 mars 2020 et de la publication le 02 mars 2020.